

Merak-Sakteng



Jours: 7
Prix: 1720 USD
Vol international non inclus
Confort: ★★★★★
Difficulté: ★★★☆☆
◆ Aventure, exploration et expédition
◆ Trekking ◆ Randonnée ◆ Montagnes
◆ Photographie

Le trek de Merak Sakteng est une des randonnées les plus prisées au Bhoutan. Différent des autres parcours disponibles dans le pays, celui-ci propose aux visiteurs une expérience unique de la vie semi-nomade. Les randonneurs bénéficient également d'un aperçu sur la culture et les nombreux dialectes se perpétuant dans l'une des vallées rustiques de la réserve faunique de Sakteng, située dans le district de Trashigang Dzongkhag, dans la partie est du Bhoutan.

Les camps sont installés dans des endroits soigneusement choisis pour une immersion dans l'environnement et l'ambiance de la région. Les campings intègrent toutes les commodités nécessaires à votre confort, comme des hangars, des toilettes, des cuisines, une salle à manger et un réservoir d'eau. Nos bagages sont transportés par les poneys qui nous attendent au camp. Pour nous orienter facilement, des panneaux de signalisation décrivent l'emplacement, l'altitude, le type de forêt, la faune et les sentiers de randonnée supplémentaires dans la région, la distance, ainsi que le temps de route pour atteindre le prochain camp.

Jour 1. Le voyage débute à Chaling



Chaling ▼
19km - ⌚ 8h
Damnongchu ▼

Chaling - Damnongchu

• Chaling - Damnongchu

Montée : 2 217 m, descente : 230 m, altitude du camp : 3 124 m

De Trashigang, nous entamons une promenade d'une heure et demie jusqu'à Chaling, en passant par la ville de Rangjung et le village de Radhi. La randonnée commence ensuite au-dessus de l'école de Chaling, traversant de grandes étendues de prairies. Nous montons un peu plus loin pour atteindre le col de Mendula, à 3 354 m. De là, nous descendons à travers les forêts de rhododendrons jusqu'au camp de Donmong Chu, à 3 124 m.

🍴 Déjeuner	Préparé par l'équipe
🍷 Dîner	Préparé par l'équipe
🏠 Hébergement	Camping

Jour 2. Longer la rive en passant par le sentier de Damnongchu à Merak



Damnongchu ▼
14km - ⌚ 5h

Damnongchu - Merak

• Damnongchu - Merak

Montée : 396 m, altitude du camp : 3520 m

Le circuit au départ de Domong Chu à Merak suit principalement les virages de la rivière. Le tronçon final du trek remonte doucement avant d'atteindre le village de Gangu. Après 45 minutes de marche, nous arrivons à Merak, situé à une altitude de 3 520 m. Le camping, installé à l'entrée du village, offre des vues spectaculaires sur les montagnes et les localités environnantes. Nous visitons le village de Merak afin d'interagir avec les habitants.

Merak 📍

☕ Petit déjeuner	Préparé par l'équipe
🍴 Déjeuner	Préparé par l'équipe
🍷 Dîner	Préparé par l'équipe
🏠 Hébergement	Camping

Jour 3. Emprunter le passage de Nagchungla



Merak 📍
16km - ⌚ 5h
Miksateng 📍

Merak - Miksateng

- **Merak - Miksateng**

Montée : 633 m, descente : 1 073 m, altitude du camp : 3 080 m

Aujourd'hui, nous attaquons la partie la plus difficile de la randonnée, puisque nous aurons à arpenter la plus haute montée du parcours, en direction de Nachungla à 4 153 m. Du camping, nous montons progressivement jusqu'à la première passe à 3 900 m, d'où nous pouvons apprécier une vue sur la vallée de Merak. Nous descendons à notre camp qui se trouve à Miksateng, à 3 080 m, entouré de rhododendrons.

☕ Petit déjeuner	Préparé par l'équipe
🍴 Déjeuner	Préparé par l'équipe
🍷 Dîner	Préparé par l'équipe
🏠 Hébergement	Camping

Jour 4. Traverser des forêts luxuriantes



Miksateng 📍
4km - ⌚ 5h
Sakteng 📍

Miksateng - Sakteng

- **Miksateng - Sakteng**

Montée : 81 m, descente : 310 m, altitude du camp : 2 950 m

Nous descendons à la rivière et suivons son cours durant quelques heures. Puis, nous montons ensuite progressivement sur une colline décorée de quelques petits stupas, surplombant la vallée de Sakteng. Si la chance est de notre côté, nous aurons le privilège de voir quelques pandas rouges au cœur des forêts. Nous descendons de la crête et campons à l'extérieur du village de Sakten, à 2 950 m.

☕ Petit déjeuner	Préparé par l'équipe
🍴 Déjeuner	Préparé par l'équipe
🍷 Dîner	Préparé par l'équipe
🏠 Hébergement	Camping

Jour 5. Exploration d'un village éloigné dans l'Himalaya



Sakteng

- Nous visitons le village de Sakteng et découvrons le mode de vie, ainsi que la culture unique du groupe ethnique.

Petit déjeuner	Préparé par l'équipe
Déjeuner	Préparé par l'équipe
Dîner	Préparé par l'équipe
Hébergement	Camping

Jour 6. Descendre jusqu'au camp Jyonkhar Teng



Sakteng
17km - 7h
Jyonkhar Teng

Sakteng - Jyonkhar Teng

- **Sakteng - Jyonkhar Teng**

Montée : 74 m, descente : 1 291 m, altitude du camp : 1 800 m

Le voyage d'aujourd'hui est plus long. Nous commençons tôt notre aventure au départ du camp. Nous laissons Sakteng derrière nous et sillonnons une montée vers la petite colline située à l'extrémité ouest du village. Nous campons dans une belle prairie, près de la rivière et du village de Joenkhar Teng (1 800 m). Joenkhar Teng s'implante sur la colline, hébergeant une population composée de Brokpa et de Sharchop. Le village abrite une école communautaire et une clinique de sensibilisation.

Petit déjeuner	Préparé par l'équipe
Déjeuner	Préparé par l'équipe
Dîner	Préparé par l'équipe
Hébergement	Camping

Jour 7. Fin du trek à Phongmey



Jyonkhar Teng
12km - 6h
Phongmey
 20km - 30m
Trashigang

Jyonkhar Teng - Phongmey

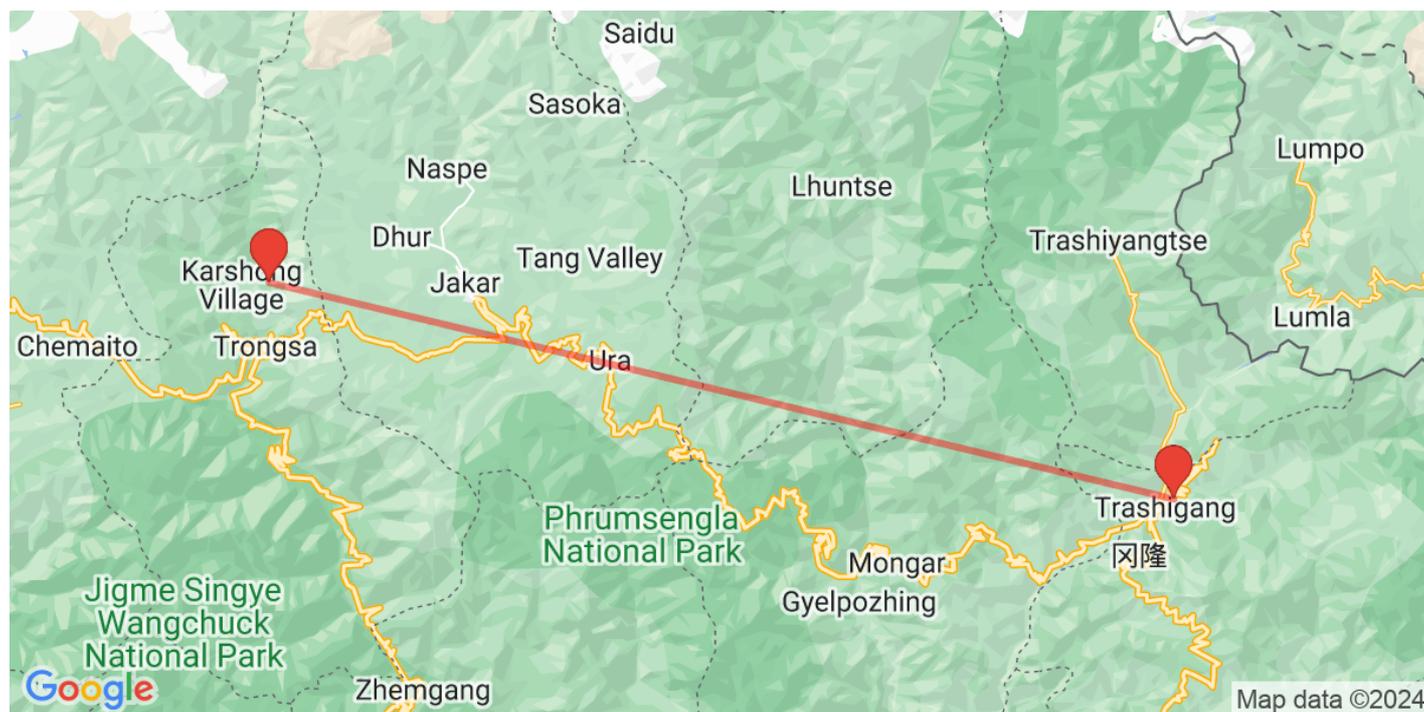
- **Jyonkhar Teng - Phongmey**

Montée : 346 m, descente : 942 m

Le dernier jour de notre randonnée commence par une courte escalade à travers Joenkhar Teng. En traversant les ponts suspendus, nous montons jusqu'au village de Phongmey. Nous y retrouvons notre chauffeur qui va nous conduire à Trashigang. Sur le chemin, nous nous arrêtons à Rangjung pour visiter le monastère de Rangjung, fondé par l'Eminence Garab Rinpoche.

Petit déjeuner	Préparé par l'équipe
Déjeuner	Préparé par l'équipe

Carte itinéraire



Tarif par personne pour un circuit privatisé

1-1	2-2	3-10
1990 USD	1930 USD	1720 USD

Informations supplémentaires

Conditions générales de vente

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE**.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

[CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !](#)

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.